

FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Réunion du 4 juin 2007

Pour information

**Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Module secondaire du dispositif SRCV 2008 :
Surendettement et exclusion financière**

(la formation Emploi, revenus du 31 mai a délivré un avis d'opportunité favorable à l'enquête)

Les statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française des statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (European Union - Statistics on income and living conditions). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique soit ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2008, le module secondaire est intitulé Surendettement et exclusion financière.

1. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2008 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources, et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

2. Intitulé de l'enquête

Le module secondaire du dispositif SRCV associé à l'enquête 2008 est intitulé Surendettement et exclusion financière.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les objectifs de ce module secondaire sont avant tout de mieux connaître l'endettement des ménages et ses caractéristiques. Il vise également à analyser les difficultés d'accès aux services financiers.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, etc.) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet européen EU-SILC est un projet d'Eurostat qui répond à une demande de la commission. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la commission, tout comme ce projet de module secondaire sur le surendettement et l'exclusion financière.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

5. Principaux thèmes abordés

Les deux principaux thèmes du module sont l'endettement et l'exclusion financière.

Concernant l'endettement seront abordés les thèmes suivants :

- Possession de comptes bancaires et existence de découverts
- Possession de cartes de crédit ou privatives, et existence d'impayés
- Existence de crédits ou de prêts et finalité des emprunts du ménage
- Existence d'arriérés sur les remboursements ou les factures
- Évolution récente du revenu, et anticipation à venir

Concernant l'exclusion financière, le module secondaire porte sur les raisons de l'éventuelle absence de compte courant ou de crédit.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire permettra de mieux connaître les caractéristiques des dettes pesant sur les ménages, mais également de mieux appréhender le phénomène de l'exclusion financière. Ces éléments permettront de mesurer l'impact de l'endettement ou de l'exclusion financière dans les différentes dimensions de l'enquête : revenus, emploi, conditions de vie. Il permettra d'analyser les relations entre les différents types de pauvreté, en particulier la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie, et ces deux phénomènes.

Les questions d'endettement sont traitées en détail au travers des enquêtes Patrimoine, dont la dernière a eu lieu en 2004. Mais ces enquêtes ne permettent pas des études aussi riches au travers des corrélations de variables centrées sur les revenus et les conditions de vie. Par ailleurs, la dimension de l'exclusion financière y est peu présente ; elle a été peu étudiée jusque là.

7. Unités enquêtées

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2008 associée au dispositif SRCV.

8. Période de la collecte ; service réalisant la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin et sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement de codécision, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

10. Comité de concertation

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

Le mode de concertation utilisé au niveau européen a permis à l'Insee d'associer étroitement les services statistiques du Ministère de la Santé, ainsi que la Banque de France, dans les réflexions sur le contenu de ce module.

11. Diffusion des résultats

Le règlement de codécision prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2009 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2008.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2010 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.